

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

VILLE DE PORTNEUF

Réunion du 2 juillet 2014

Tenue à l'hôtel de ville de Portneuf, à laquelle étaient présents Madame et Messieurs, Karine St-Arnaud conseillère et présidente, Jean Genest et Marc Rivard, citoyens, Annick Voyer citoyenne et Jean-François Jourdain fonctionnaire désigné et agissant à titre de secrétaire.

Était absent : Jacquelin Martel citoyen.

- L'ordre du jour est proposé par : M. Rivard et adopté tel que rédigé.
- Le procès-verbal de la réunion du 4 juin 2014 est adopté tel que rédigé.

Demande de dérogation mineure pour un garage implanté à 0.6m au lieu de 1m au 218, rue des Boisés.

Demande de dérogation mineure pour le 218, rue des Boisés afin d'autoriser un garage (déjà construit) à 0.6m au lieu de 1m. Le propriétaire avait fait approuver le certificat d'implantation du garage par l'inspecteur municipal, mais le garage a été implanté selon les normes de Pont rouge et Cap-Santé, car l'entreprise venait d'implanter des garages dans ces villes dans les jours précédents. Malgré le certificat de localisation de l'arpenteur

Le CCU refuse à l'unanimité la demande de dérogation mineure car le propriétaire n'a pu démontrer que le règlement autorisant un garage de 75m² maximum lui causait un préjudice sérieux.

- Levée de l'assemblée proposée par M. Jean Genest à 20h15

Présidente

Secrétaire